

## Rapport 2024 du Comité d'examen indépendant aux porteurs de titres

Le 30 septembre 2024

Aux porteurs de titres,

En tant que présidente du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») et en collaboration avec les membres du CEI des Fonds d'investissement BMO (les « Fonds ») de l'annexe « A », gérés par BMO Investissements Inc. (le « gestionnaire »), je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel 2024 destiné aux porteurs de titres des Fonds, ainsi que l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec) (« Règlement 81-107 ») pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 (la « période »).

Le mandat du CEI consiste à passer en revue les questions de conflit d'intérêts identifiées et soumises par le gestionnaire au CEI et à fournir une approbation ou une recommandation, selon la nature du conflit d'intérêts, au besoin. Lorsqu'il passe en revue cette question, le CEI doit se demander si la mesure proposée par le gestionnaire aboutira à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Chaque trimestre de la période, le CEI a rencontré le gestionnaire, qui lui a remis des rapports de conformité précisant ses politiques et procédures relativement à toute question de conflit d'intérêts. Chaque année, le CEI passe en revue les politiques et procédures du gestionnaire afin de confirmer qu'elles demeurent adéquates et efficaces à l'égard des Fonds et passe en revue la charte écrite du gestionnaire qui décrit son mandat, ses responsabilités et les procédures suivies pour s'acquitter de ses fonctions. De plus, le CEI a évalué l'efficacité du comité dans son ensemble, ainsi que l'efficacité et les apports de chacun de ses membres.

Les membres du CEI, dont les noms figurent dans le présent rapport, possèdent, de par leur formation et leur profession, une vaste expérience et des compétences sur lesquelles ils s'appuient pour bien remplir leur rôle et aborder de façon adéquate tous les aspects des questions de conflit d'intérêts soumises au CEI. Depuis la création du CEI, ses membres sont entièrement satisfaits de l'attitude ouverte et coopérative du gestionnaire.

Le CEI compte maintenir le plus haut niveau d'intégrité, de poursuivre cette grande collaboration et de continuer à s'acquitter de son mandat en vue de s'assurer que les intérêts des Fonds ont préséance lorsque le gestionnaire est confronté à une question de conflit d'intérêts.

Vous pouvez obtenir gratuitement un exemplaire de ce rapport de l'une des manières suivantes : en nous appelant sans frais au 1 800 665-7700 si vous avez acheté vos titres à une succursale BMO Banque de Montréal ou par l'intermédiaire du BMO Centre d'investissement, ou par courriel à [fondsmutuels@bmo.com](mailto:fondsmutuels@bmo.com); en nous appelant sans frais au 1 800 304-7151 si vous avez acheté vos titres auprès d'un courtier, ou par courriel à [servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com](mailto:servicealaclientele.fondsmutuels@bmo.com). Ce rapport se trouve également au [www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires](http://www.bmogam.com/ca-fr/ressources/documents-reglementaires) ou au [www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca).

« Marlene Davidge »

Marlene Davidge  
*Présidente du comité d'examen indépendant*

## Membres du CEI

NOM	RÉSIDENCE	NOMINATION INITIALE
Marlene Davidge (présidente)	Toronto (Ontario)	6 septembre 2018
Wendy Hannam	Toronto (Ontario)	22 mars 2017
Jim Falle	Port Perry (Ontario)	22 mars 2017
Jacqueline Allen	Toronto (Ontario)	6 juin 2018

Le CEI agit également en tant que comité d'examen indépendant pour d'autres fonds gérés par BMO Investissement Inc. ainsi que des fonds gérés par BMO Gestion d'actifs Inc. et BMO Gestion privée de placements inc. Chaque membre du CEI est indépendant des Fonds, du gestionnaire et de toute personne physique ou morale liée au gestionnaire.

Au cours de la période, aucune relation importante n'a été susceptible de faire remettre en cause, par une personne raisonnable, l'indépendance d'un membre.

## Détention de titres

### Fonds

Au 30 septembre 2024, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 10 % des titres de chaque série des Fonds (tels qu'ils sont énumérés à l'annexe « A »).

### Gestionnaire

Au 30 septembre 2024, aucun membre du CEI n'était propriétaire véritable, directement ou indirectement, d'une série de titres avec droit de vote ou d'actions du gestionnaire.

### Fournisseurs de services

La Banque de Montréal et ses filiales fournissent des services aux Fonds et au gestionnaire. Au 30 septembre 2024, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 0,01 % de chaque catégorie de titres avec droit de vote ou d'actions de la Banque de Montréal et d'autres fournisseurs de services.

## Rémunération et indemnités

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les Fonds et à des indemnités payées par les Fonds lorsque cela est approprié. La rémunération globale, y compris les déboursés, versée par les Fonds au CEI durant la période a été de 133 755 \$. Des frais fixes de 500 \$ sont versés pour chaque Fonds. Le solde est réparti entre chaque Fonds selon la complexité de la valeur liquidative.

Aucune indemnité n'a été payée aux membres du CEI par les Fonds durant la période.

Au moins une fois l'an, le CEI examine la rémunération d'une façon conforme aux bonnes pratiques de gouvernance. Pour ce faire, le CEI tient compte de ces facteurs importants dans son examen :

- l'intérêt des Fonds;
- chaque Fonds paie une part raisonnable de la rémunération des membres du CEI selon l'actif du Fonds;
- la rémunération versée au CEI par chaque Fonds est juste et raisonnable et reflète les avantages généraux dont bénéficient les Fonds;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds à l'égard desquels le CEI pose des gestes;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement, en temps et en énergie, attendu de chaque membre;
- les pratiques exemplaires du secteur, y compris les sondages effectués dans le secteur et les moyennes en ce qui concerne la rémunération des membres du CEI;
- la dernière autoévaluation annuelle du CEI;
- les recommandations du gestionnaire, le cas échéant, sur la rémunération et les déboursés du CEI.

## Questions de conflit d'intérêts

Le gestionnaire doit présenter au CEI les mesures qu'il propose de prendre et ses politiques et procédures connexes, à l'égard de toute situation dans laquelle le gestionnaire ou une partie liée a, ou pourrait être perçu comme ayant, un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans l'intérêt d'un Fonds.

### *Approbations selon les instructions permanentes*

Le gestionnaire s'est fondé sur les approbations et les instructions permanentes du CEI pour la période en ce qui concerne les activités énumérées ci-après. Dans chaque cas, les instructions permanentes exigeaient que le gestionnaire respecte ses politiques et procédures connexes et fasse périodiquement rapport au CEI.

1. Permettre aux Fonds d'acheter et de conserver les titres d'un émetteur lié au gestionnaire ou d'une entité liée au gestionnaire.
2. Permettre aux Fonds d'acheter les titres d'un émetteur pour lequel une partie liée agit à titre de preneur ferme, dans le cadre d'un placement de titres ou en tout temps durant la période d'interdiction suivant la conclusion du placement.
3. Permettre aux Fonds d'acheter des titres de créance auprès d'un courtier lié ou de les vendre à un courtier lié, lorsque ce dernier agit comme contrepartiste.
4. Permettre l'achat ou la vente de titres en portefeuille entre les Fonds, ou entre les Fonds et d'autres fonds d'investissement ou comptes gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire (appelés des opérations interfonds et des opérations croisées).

### *Recommandations positives selon les instructions permanentes*

Le gestionnaire a reçu des recommandations positives et s'est fondé sur les instructions permanentes du CEI de la période relativement aux questions de conflit d'intérêts abordées par les politiques énumérées ci-après. Dans chaque cas, les instructions permanentes exigeaient que le gestionnaire respecte ses politiques et procédures connexes et fasse périodiquement rapport au CEI.

1. **Meilleure exécution** – décrit la sélection de courtiers pour l'exécution des ordres et la compensation pour les Fonds, y compris des courtiers liés.
2. **Erreurs et manquements** – précise de quelle manière les erreurs de négociation, d'évaluation et les autres erreurs dans un Fonds doivent être repérées et corrigées.
3. **Opérations de fonds de fonds** – décrit le cadre de prise de décisions de placement des Fonds qui investissent dans des fonds sous-jacents.
4. **Évaluation des Fonds** – décrit de quelle manière les actifs d'un portefeuille de Fonds seront évalués pour arriver à une valeur liquidative juste et exacte du Fonds.

5. **Cadeaux et divertissements** – énonce les lignes directrices sur l'acceptation de cadeaux et de divertissements par les employés du gestionnaire.
6. **Porteurs de titres importants et rachats** – énonce les mesures que le gestionnaire doit prendre pour gérer l'incidence des transactions importantes effectuées par des porteurs de titres sur les titres des Fonds.
7. **Erreurs de calcul de la valeur liquidative** – décrit dans quelles circonstances et de quelle manière le gestionnaire peut corriger des achats et des rachats de titres des Fonds lorsque la valeur liquidative ou la valeur liquidative par part est incorrecte, y compris effectuer des paiements pour rétablir le Fonds et ajuster les comptes des porteurs de titres.
8. **Attribution et groupement des ordres** – permet au gestionnaire d'exécuter des opérations pour le compte de plusieurs clients, dont des Fonds, et de répartir équitablement les opérations entre les clients, y compris les Fonds.
9. **Activités extérieures** – veille à ce que les administrateurs, les dirigeants et les employés du gestionnaire respectent les normes d'entreprise régissant les activités extérieures pouvant soulever des conflits d'intérêts.
10. **Paiement des dépenses des Fonds** – permet au gestionnaire d'imputer des charges aux Fonds, de répartir les charges entre le gestionnaire et les Fonds, et de répartir les charges entre les Fonds et les autres fonds d'investissement gérés par le gestionnaire ou un membre du groupe.
11. **Paiement de l'impôt (Fonds de la Catégorie de société BMO)** – permet au gestionnaire de déterminer le montant de l'impôt payable par chaque Fonds de la Catégorie de société BMO. Les Fonds de la Catégorie de société BMO ont été dissous le 25 août 2023, sur recommandation positive du CEI, le 4 septembre 2024, de mettre fin à cette politique.
12. **Opérations personnelles** – interdit la plupart des opérations par certaines personnes employées par le gestionnaire, mais qui leur permet de négocier des titres pour leur propre compte sous réserve de certains contrôles.
13. **Supervision de conseillers en gestion de portefeuille** – décrit le cadre utilisé par le gestionnaire pour sélectionner et surveiller les conseillers en gestion en portefeuille, y compris les conseillers externes en gestion de portefeuille.

14. **Vote par procuration et interaction** – permet au gestionnaire d'exercer les droits de vote par procuration bien que le gestionnaire, un client ou un membre du groupe du gestionnaire puisse avoir un intérêt dans le résultat du vote.
15. **Contrepartie liée** – s'applique aux opérations sur dérivés hors cote réglées en espèces avec une contrepartie liée.
16. **Courtiers désignés liés** – permet au gestionnaire de retenir les services d'une partie liée pour agir à titre de courtier désigné d'une catégorie ou d'une série de titres des Fonds qui sont inscrits et négociés à la cote d'une bourse.
17. **Dépôts à terme en espèces d'une entité liée** – définit les conflits d'intérêts qui découlent de l'investissement dans un dépôt à terme en espèces d'une entité liée par BMO GMA.
18. **Entité liée agissant à titre de courtier principal ou d'agent emprunteur** – régit l'emprunt d'espèces et/ou de titres par un Fonds non traditionnel de BMO (chacun, un « Fonds non traditionnel de BMO », collectivement, les « Fonds non traditionnels de BMO ») auprès d'un courtier principal pour une vente à découvert, lorsque les services de ce courtier ont été retenus par BMO Gestion mondiale d'actifs (BMO GMA), agissant en sa capacité de gestionnaire et/ou de gestionnaire de portefeuille de ces Fonds.
19. **Convention de partage des revenus avec une partie liée** – définit les conflits d'intérêts qui découlent de l'offre d'une expertise spécialisée en prêt de titres par le gestionnaire de Fonds ou un membre de son groupe (notamment, une participation active dans une stratégie de prêt, le suivi et l'évaluation de la performance des agents chargés du prêt de titres quant au prêt et aux garanties totales du portefeuille) auprès de Securities Finance Trust Company (SFTC), ce qui peut accroître les revenus générés par les transactions et gagnés par les Fonds. Le gestionnaire de Fonds ou un membre de son groupe recevra une rémunération pour cette expertise, en pourcentage des revenus générés par les transactions qui auraient autrement été versés à SFTC. Les Fonds continueront de recevoir le même pourcentage de revenus sur les transactions qu'à l'heure actuelle, ce qui est la norme dans le secteur.
20. **Négociation à court terme** – énonce les mesures que doit prendre le gestionnaire pour surveiller, détecter et empêcher la négociation fréquente et à court terme par les porteurs de titres des Fonds.
21. **Gestion des devises par des tiers** – les gestionnaires de Fonds et les gestionnaires de portefeuille sont responsables de la supervision des questions de conflit d'intérêts pouvant survenir lorsqu'un gestionnaire de portefeuille fait appel à un nouveau gestionnaire de devises et/ou surveille les services d'un tel gestionnaire, uniquement pour les décisions de couverture de change pour le compte d'un fonds.

*Le CEI a examiné ces questions de conflit d'intérêts :*

- Le 6 décembre 2023, le gestionnaire a obtenu une recommandation positive (dans l'attente d'une dispense réglementaire qui a été accordée le 5 février 2024) concernant la nomination de Securities Finance Trust Company (SFTC) – qui est ni le dépositaire ni le sous-dépositaire des Fonds – à l'administration, en tout ou en partie, des prêts de titres, de pension sur titres et de prise en pension de titres conclue par l'un ou les Fonds au titre d'une convention de prêt de titres.
- Le 6 mars 2024, le gestionnaire a reçu une recommandation positive de mettre fin aux services de Corporation PIMCO Canada et de PIMCO LLC, respectivement gestionnaire de portefeuille et sous-conseiller tiers, et de retenir les services de BMO Gestion d'actifs inc., un membre du même groupe que le gestionnaire, en tant que gestionnaire de portefeuille des Fonds.

Les recommandations positives décrites ci-dessus ont été formulées sous réserve que les mesures aboutissent à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

**Conformité**

Le CEI n'a été informé d'aucun cas où le gestionnaire a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans avoir toutefois respecté l'une de ses politiques ou une condition imposée par le CEI aux termes de son approbation, de sa recommandation ou de ses instructions permanentes.

Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tels cas.

## ANNEXE « A »

### Fonds d'investissement BMO

#### Fonds axés sur la sécurité BMO

BMO Fonds du marché monétaire

#### Fonds axés sur le revenu BMO

BMO Fonds FNB obligations totales

BMO Fonds d'obligations de base

BMO Fonds d'obligations de base Plus

BMO Fonds FNB obligations de sociétés

BMO Fonds d'obligations mixtes

BMO Portefeuille diversifié de revenu

BMO Fonds d'obligations de marchés émergents

BMO Fonds mondial de revenu mensuel

BMO Fonds d'obligations mondiales stratégiques

BMO Fonds de revenu mensuel

BMO Fonds hypothécaire et de revenu à court terme

BMO Fonds d'actions privilégiées

*(dissous le 16 août 2024)*

BMO Fonds de rendement à revenu fixe stratégique\*

BMO Fonds d'obligations durables

BMO Fonds d'obligations mondiales

multisectorielles durables

*(auparavant, Fonds d'obligations mondiales multisectorielles)*

BMO Fonds FNB obligations à très court terme

BMO Fonds d'obligations de sociétés américaines

BMO Fonds d'obligations américaines

à rendement élevé

BMO Fonds universel d'obligations

#### Fonds axés sur la croissance BMO

BMO ARK Fonds révolution génomique

BMO ARK Fonds innovation

BMO ARK Fonds Internet nouvelle génération

BMO Fonds de l'allocation de l'actif

BMO Brookfield Fonds mondial immobilier de technologie

BMO Brookfield Fonds mondial d'infrastructures d'énergie renouvelable

BMO Fonds FNB de banques canadiennes

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes

BMO Fonds d'actions canadiennes

BMO Fonds canadien de revenu et de croissance

BMO Fonds concentré d'actions mondiales

BMO Fonds concentré d'actions américaines

*(dissous le 6 octobre 2023)*

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes d'énergie

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés européennes à dividendes élevés

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de sociétés américaines à dividendes élevés

BMO Fonds FNB vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités

BMO Fonds de dividendes

BMO Fonds européen

BMO Fonds de transition climatique mondiale

BMO Fonds mondial de dividendes

BMO Fonds d'occasions de dividendes mondiaux

BMO Fonds mondial de revenu amélioré

BMO Fonds mondial d'actions

BMO Fonds soins de la santé mondiaux

BMO Fonds mondial de revenu et de croissance

BMO Fonds d'infrastructures mondiales

BMO Fonds innovations mondiales

BMO Fonds FNB mondial à faible volatilité

BMO Fonds FNB mondial de qualité

BMO Fonds FPI mondiaux

BMO Fonds Chine élargie

BMO Fonds d'occasions de croissance

BMO Fonds FNB d'actions internationales

BMO Fonds international d'actions

BMO Fonds japonais

BMO Fonds FNB d'actions canadiennes à faible volatilité

BMO Fonds FNB d'actions américaines à faible volatilité

BMO Fonds d'actions multi-factorielles

BMO Fonds FNB actions du Nasdaq 100

BMO Fonds de dividendes nord-américains

BMO Fonds FNB à rendement bonifié

BMO Fonds d'actions mondiales d'engagement ODD  
*(dissous le 6 octobre 2023)*

BMO SIA Fonds ciblé d'actions canadiennes

BMO SIA Fonds ciblé d'actions nord-américaines

BMO Fonds de rendement d'actions stratégiques

BMO Fonds mondial équilibré durable

*(auparavant, BMO Fonds mondial équilibré)*

\* Nouveaux Fonds entrés en activité au cours de la période.

## ANNEXE « A » (suite)

### Fonds axés sur la croissance BMO (suite)

BMO Fonds d'actions canadiennes à perspectives durables  
BMO Fonds d'actions chinoises à perspectives durables (*dissous le 16 août 2024*)  
BMO Fonds d'actions mondiales à perspectives durables  
BMO Fonds FNB équilibré gestion tactique  
BMO Fonds FNB dividendes gestion tactique  
BMO Fonds FNB mondial d'allocation de l'actif gestion tactique  
BMO Fonds FNB mondial d'actions gestion tactique  
BMO Fonds FNB mondial de croissance gestion tactique  
BMO Fonds d'actions américaines toutes capitalisations  
BMO Fonds de dividendes américains  
BMO Fonds FNB d'actions américaines  
BMO Fonds d'actions américaines  
BMO Fonds d'actions américaines de croissance CMF  
BMO Fonds d'actions américaines Plus  
BMO Fonds d'actions américaines de valeur CMF  
BMO Fonds leadership féminin

### Fonds axés sur les actions de croissance BMO

BMO Fonds canadien d'actions à faible capitalisation  
BMO Fonds FNB actions du secteur énergie propre  
BMO Fonds des marchés en développement  
BMO Fonds mondial énergie  
BMO Fonds de métaux précieux  
BMO Fonds de ressources  
BMO Fonds américain à petite capitalisation

### Portefeuilles de FNB BMO

BMO Portefeuille FNB équilibré  
BMO Portefeuille FNB conservateur  
BMO Portefeuille FNB actions de croissance  
BMO Portefeuille FNB à revenu fixe  
BMO Portefeuille FNB croissance  
BMO Portefeuille FNB de revenu

### Fonds en dollars US BMO

BMO Portefeuille FNB équilibré en dollars US  
BMO Portefeuille FNB conservateur en dollars US  
BMO Portefeuille FNB de revenu en dollars US  
BMO Fonds équilibré en dollars US  
BMO Fonds de dividendes en dollars US  
BMO Fonds indice-actions en dollars US  
BMO Fonds du marché monétaire en dollars US  
BMO Fonds américain de revenu mensuel en dollars US

### Fonds Étape Plus BMO

BMO Fonds Étape Plus 2025  
BMO Fonds Étape Plus 2026  
BMO Fonds Étape Plus 2030

### Portefeuilles gérés BMO

#### (auparavant, Portefeuilles FondSélect<sup>MD</sup> BMO)

BMO Portefeuille équilibré géré  
(auparavant, BMO Portefeuille équilibré FondSélect<sup>MD</sup>)  
BMO Portefeuille conservateur géré  
BMO Portefeuille actions de croissance géré  
(auparavant, BMO Portefeuille actions de croissance FondSélect<sup>MD</sup>)  
BMO Portefeuille croissance géré  
(auparavant, BMO Portefeuille croissance FondSélect<sup>MD</sup>)  
BMO Portefeuille de revenu géré  
(auparavant, BMO Portefeuille de revenu FondSélect<sup>MD</sup>)

### Portefeuilles d'éducation Objectif BMO

BMO Portefeuille d'éducation Objectif Revenu  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2025  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2030  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2035  
BMO Portefeuille d'éducation Objectif 2040

### Portefeuilles de retraite BMO

BMO Portefeuille de retraite revenu  
BMO Portefeuille de retraite conservateur  
BMO Portefeuille de retraite équilibré

## ANNEXE « A » (suite)

### Portefeuilles FiducieSélect<sup>MD</sup> BMO

BMO Portefeuille à revenu fixe FiducieSélect<sup>MD</sup>

### BMO Fonds Réduction du risque

BMO Fonds à revenu fixe Réduction du risque

BMO Fonds d'actions Réduction du risque

### BMO Portefeuilles Ascension<sup>MC</sup>

BMO Portefeuille équilibré Ascension<sup>MC</sup>

BMO Portefeuille conservateur Ascension<sup>MC</sup>

BMO Portefeuille actions de croissance Ascension<sup>MC</sup>

BMO Portefeuille croissance Ascension<sup>MC</sup>

BMO Portefeuille de revenu Ascension<sup>MC</sup>

### BMO Portefeuilles durables

BMO Portefeuille équilibré durable

BMO Portefeuille conservateur durable

BMO Portefeuille actions de croissance durable

BMO Portefeuille croissance durable

BMO Portefeuille de revenu durable

### Fonds d'investissement non traditionnels BMO

BMO Fonds d'opportunités liées à l'inflation\*

\* Nouveaux Fonds entrés en activité au cours de la période.

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) » est une marque de commerce déposée de la Banque de Montréal, utilisée sous licence.